

République française
Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Lundi 30 novembre 2015

Le lundi trente novembre deux mille quinze, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Serge ROUXEL (Maire), M. Denis LAGUITTON, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, M. Roger HERVÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT.

Absent : M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Rachelle SERRANT).

M. Serge ROUXEL préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

30/11/15 - 8 -- Organisation territoriale -- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet des Côtes d'Armor.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu de relever le seuil minimal des EPCI de 5 000 à 15000 habitants, par la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), avec effet au 1er janvier 2017.

Le mardi 13 octobre 2015, le Préfet a proposé un SDCI pour notre département. Son projet se veut ambitieux en ramenant le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 30 à 9. En effet, la loi NOTRe vise à adapter le nombre d'habitants aux réels bassins de vie des citoyens et à organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Avant le 15 décembre 2015, toutes les collectivités territoriales concernées doivent délibérer et émettre un avis sur le SDCI.

Le préfet a proposé neuf intercommunalités dont une inclut le territoire communautaire de Broons (projet n°3) :

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES		POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET		
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon-Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët-Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance- Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouiniais-Mené - CC Mené - communes de Mûr-de-Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion-Trégor Communauté - CC Haut-Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol-Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305
	TOTAL	588 249 habitants

Pour préparer cette décision importante pour l'avenir du territoire, Monsieur le Maire a organisé deux réunions d'information destinées aux élus municipaux de Broons, à huis-clos, sur la fusion des intercommunalités (à la suite du refus du bureau communautaire de les mettre sur pied pour l'ensemble des Conseillers Municipaux).

Ces réunions ont été animées, tour à tour, par les dirigeants de Lamballe Communauté (le vendredi 20 novembre) et par ceux de Dinan Communauté (le lundi 23 novembre).

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau comparatif des présentations effectuées :

	Secteur de Dinan	Secteur de Lamballe
Projet du territoire fusionné	<p><u>4 intercommunalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dinan Communauté ➤ Rance-Frémur ➤ CDC du Pays de Caulnes ➤ CDC du Pays de Du Guesclin <p>47 communes avec une population d'environ 71 000 habitants.</p>	<p><u>5 intercommunalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lamballe Communauté ➤ Côte de Penthièvre ➤ CDC du Pays de Moncontour ➤ Arguenon-Hunaudaye ➤ CDC du Pays de Du Guesclin <p>44 communes avec une population d'environ 71 000 habitants.</p>
Pertinence du futur territoire	<p>Croissance démographique dynamique. Structure socio-économique comparable d'une intercommunalité à l'autre (agriculteurs, ouvriers, cadres, retraités...).</p> <p>2 pôles de densité commerciale : Dinan et Broons. Services d'Etat : éducation, santé, sous-préfecture. Activités diversifiées avec notamment le tourisme. Voies de communications : RN 12, RN 176 et RN 136</p>	<p>Croissance démographique dynamique. Des zones d'activités importantes. Territoire qui comprend différents secteurs d'activités : agriculture, industrie, bâtiment, tertiaire. Activités qui vont encore se diversifier avec l'ajout du secteur côtier de Pléneuf-Erquy (tourisme et pêche). Voies de communication importantes et structurantes : RN12 et lignes TGV-TER.</p>
Compétences	Toutes les compétences seront reprises par la future entité, à l'exception de la voirie	Toutes les compétences seront reprises par la future entité, à l'exception de la voirie
Voirie	<p>Compétence intégrée dans un budget annexe ou transfert vers une Société Publique Locale (SPL) ... Attribution de Compensation (AC) calculée sur la moyenne annuelle des 5 derniers exercices budgétaires, en excluant les années blanches. La quote-part des emprunts résiduels de la cdc, liée aux dépenses « voirie », sera déduite du montant de l'AC.</p>	<p>Compétence intégrée dans un budget annexe ou transfert vers une Société Publique Locale (SPL) ... Attribution de Compensation (AC) calculée sur la moyenne annuelle des 20 derniers exercices budgétaires. La future structure reprendra l'intégralité des emprunts</p>
Pôle secondaire – Bassin de vie	<p>Gérard BERHAULT : « hormis la ville-centre, il y a deux pôles structurants dans le Pays de Dinan : Broons et Plancoët » Rappelons toutefois, que le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) stipule que Broons et Caulnes forment ensemble un pôle de centralité secondaire.</p>	<p>Loïc CAURET : « Broons est, par définition, un pôle de proximité »</p>

		Secteur de Dinan	Secteur de Lamballe
Fiscalité	CFE	Le taux moyen pondéré issu de la fusion, s'établirait à 26,08 % (soit 25,23 % pour la CCPD). Pas de période d'unification des taux, écart < 10%.	Le taux moyen pondéré issu de la fusion, s'établirait à 26,35 % (soit 25,23 % pour la CCPD). P.M. : l'étude financière et fiscale concernait 7 EPCI et non les 5 du SDCI.
	TH	CC Pays de Caulnes : 12,72 % CC Rance-Frémur : 14,32 % Dinan Communauté : 12,72 % CC Pays Du Guesclin : 16,06 % Taux moyen pondéré, sans Rance-Frémur : 12,80 %. ☞ Baisse avec un lissage sur plusieurs années	CC Côte de Penthièvre : 12,50 % CC Pays de Moncontour : 12,64 % Lamballe Communauté : 13,47 % CC Arguenon-Hunaudaye : 12,65 % CC Pays Du Guesclin : 16,06 % Le taux moyen pondéré s'établirait à 12,45 %, avec la CC Pays de Matignon et le Mené.
	TFB	CC Pays de Caulnes : 0,397 % CC Rance-Frémur : 2,17 % Dinan Communauté : 0,047 % CC Pays Du Guesclin : 3,80 % Taux moyen pondéré, sans Rance-Frémur : 0,53 %. ☞ Baisse avec un lissage sur plusieurs années	CC Côte de Penthièvre : 0,00 % CC Pays de Moncontour : 0,50 % Lamballe Communauté : 0,86 % CC Arguenon-Hunaudaye : 0,00 % CC Pays Du Guesclin : 3,80 % Le taux moyen pondéré s'établirait à 1,12 %, avec la CC Pays de Matignon et le Mené.
	TFN B	CC Pays de Caulnes : 3,41 % CC Rance-Frémur : 2,17 % Dinan Communauté : 4,08 % CC Pays Du Guesclin : 13,33 % Taux moyen pondéré, sans Rance-Frémur : 6,89 %. ☞ Baisse avec un lissage sur plusieurs années	CC Côte de Penthièvre : 2,66 % CC Pays de Moncontour : 5,22 % Lamballe Communauté : 7,87 % CC Arguenon-Hunaudaye : 4,32 % CC Pays Du Guesclin : 13,33 % Le taux moyen pondéré s'établirait à 7,60 %, avec la CC Pays de Matignon et le Mené.

Monsieur le Maire fait un point sur l'endettement 2014 de Dinan Communauté et de Lamballe Communauté :

- Dinan Communauté : 17 582 000 €, soit 365 €/hab (environ 48 000 habitants).
- Lamballe Communauté : 28 901 000 €, soit 1020 €/hab (environ 28 000 habitants).

Néanmoins, il fait remarquer que les chiffres précédents ne concernent que les deux communautés de communes actuelles. Ils sont donc susceptibles d'augmenter plus ou moins fortement avec le regroupement de plusieurs EPCI. De plus, ces fluctuations peuvent modifier sensiblement l'endettement par habitant.

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que depuis fin 2014, pour le secteur de Dinan, les trois communautés de communes, Pays de Caulnes, Dinan Communauté, Pays de Du Guesclin, étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel EPCI. Au printemps 2015, la communauté de communes Rance-Frémur s'est associée au projet.

Dans le cadre de ce projet, une étude financière et fiscale a été réalisée et un chargé de mission a été recruté. Les travaux du comité de pilotage ont amené, **non sans difficulté**, à la

rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Pour le secteur de Lamballe, depuis fin 2014, les sept communautés de communes, Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin, étudient également la possibilité de fusionner et de créer un nouvel EPCI. Ce projet conduit par un comité de pilotage, a été réalisé parallèlement à l'élaboration du SDCI.

Dans le cadre de ce projet, un diagnostic territorial ainsi qu'une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

En conclusion, Monsieur le Maire constate que les deux partenaires potentiels ne se démarquent pas vraiment l'un de l'autre sur des critères significatifs (bassin de vie, pôle secondaire, proximité de services, fiscalité, finances, compétences ...).

Avant de laisser place au débat, il pose les questions suivantes :

- Le choix entre les deux EPCI ne va-t-il pas reposer sur des éléments subjectifs ?
- Avec qui a-t-on le plus envie de travailler ?
- Dans les 20 ans à venir, les deux nouvelles intercommunalités de l'Est du département ne seront-elles pas conduites à se regrouper avec d'autres structures (Dinan Communauté avec Dinard-Saint-Malo, Lamballe Communauté avec Saint-Brieuc ...) ? Ce qui changerait la donne.
- Dans cette perspective à long terme, où pensons-nous que notre développement territorial (en matière d'économie, de transports et de mobilité, d'équipements structurants ...) serait le mieux assuré ?

Monsieur Roger HERVE s'interroge sur l'avenir des départements compte tenu des réformes territoriales en cours : les régions et les intercommunalités ne prennent-elle pas une importance de premier ordre ?

Monsieur Jean-Paul DUVAL fait remarquer que le département des Côtes d'Armor se distingue dans la fusion des EPCI. En effet, le préfet a proposé de passer de 30 intercommunalités à 9, avec une moyenne d'environ 65 000 habitants par structure alors que dans les autres départements, la moyenne est d'environ 30 000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle qu'au départ, le président de la communauté de communes avait souhaité que ce vote ait lieu le même jour et à la même heure, soit le 03 novembre 2015 à 19h30, dans chacune des communes de l'EPCI, espérant ainsi préserver leur unité proclamée à maintes reprises.

Afin d'éviter une précipitation inutile (délai légal jusqu'au 15 décembre 2015), sur proposition du Maire de Broons, le bureau communautaire (constitué des neuf maires de notre territoire communautaire) avait accepté de repousser ce vote, au 1^{er} décembre 2015.

Malheureusement, la commune de Sévignac a maintenu son vote au 03 novembre, rompant ainsi le pacte de solidarité.

En conséquence, Monsieur le Maire a estimé qu'il convenait d'anticiper le vote municipal de Broons, au 30 novembre, car des communes attendaient le résultat de Broons pour se déterminer elle-même. En réalité, il s'avère que bon nombre des communes en question votent au même moment que Broons ...

Il précise également que si les élus émettaient un avis défavorable au SDCI, il conviendrait de faire un vote pour suggérer au préfet une solution de remplacement.

Monsieur Jean-Pierre GOUVARY trouve dommage que le vote des Conseils Municipaux intervienne après le vote de l'intercommunalité.

Les élus estiment qu'il y a un risque de scission du territoire communautaire.

Monsieur le Maire propose alors aux élus municipaux de passer au vote à bulletin secret.

Vu la constitution du 4 octobre 1958 et notamment ses articles 2 et 72,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 octobre 2015,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor annexé au courrier susvisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (15 VOIX DÉFAVORABLES ET 8 VOIX FAVORABLES)

- **ÉMET un avis défavorable** au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor tel que soumis à l'assemblée délibérante par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de rattacher Broons avec Dinan Communauté.
- **RAPPELLE** que par ce vote, le Conseil Municipal traduit l'expression de la volonté générale des citoyens dont il est le représentant.

*Transmise à la Sous-Préfecture
de DINAN le 04/12/15*

Reçue en Sous-Préfecture le

*Le Maire certifie que le présent acte est
exécutoire en application de l'article L.2131-1 du
Code Général des Collectivités Territoriales.
BROONS, le 04/12/15
Le Maire, M. Serge ROUXEL*

